



Puis-je porter plainte pour diffamation?

Par **katell**, le **30/03/2008** à **13:56**

Bonjour, rnJe suis éducatrice auprès de personnes à mobilité réduite. Ma direction m'accuse d'avoir "détruits psychologiquement" 2 jeunes parce que j'ai heurté leur sensibilité en faisant mon travail. Je n'ai pas pu expliquer ma version des faits, et je vais recevoir un courrier dont je ne connais pas encore le contenu. Ce la fait 10 ans que je travaille dans cette institution et la direction n'en est pas à son premier conflit, il y a même un procès au "pénales". Que puis-je faire pour me défendre en sachant que j'ai un témoin de la situation (à qui la direction n'a rien demandé), car je n'étais pas seule au moment des faits. Personnellement, je suis à bout de nerfs, cela fait une semaine que je pleure et que je ne dors plus. Merci d'avance pour votre aide.